



Arnaque infoentreprise media conseil

Par **transit**, le **14/04/2008** à **12:05**

Est ce qu'un bon de commande est valable par email?

J'ai été contacté par info entreprise pour lancer une pub dans les entreprises de Vendée, il m'on proposé un tarif de 450 euro pour la publication et finalement sur le bon de commande il y a 6 publications ce que je n'avais pas vu et qu'ils ont oublié de me dire de plus la maquette qu'ils m'ont envoyée ne correspond pas à mon numéro de tel .

Comment dois-je faire pour ne pas payer?

Par **jpdu**, le **26/04/2008** à **12:53**

Je suis moi-même en litige avec Media Conseil. Ils m'ont piégé avec un discours très rodé, et j'ai d'abord lâché 500 euros. Lorsque j'ai eu un doute, j'ai fait opposition sur les autres chèques envoyés.

J'ai rejoint l'association NAGE qui s'occupe de collecter les plaintes avec ce type d'entreprise en vue de leur intenter un procès.

Pour alimenter leur dossier, faites la même chose et ne payez pas.

(NAGE 3 rue de la Poste 37270 Azay sur Cher - www.chez.com/nage : adhésion participative de 35 euros).

Le nombre fait la force...